

► COMMISSION PARITAIRE DU 16 DECEMBRE 2008

Salle 202 18h00 – 20h30

Liste de présence signée par les participants.

Rédaction de ce compte rendu brigitte.mathis@club-internet.fr

COMPTE RENDU

I. Evocation par les étudiants de tous les problèmes qui se posent :

- **Délégués de LI**

Ne s'estiment pas très au courant de ce qui peut être décidé aux réunions de la commission paritaire et viennent donc de réaliser que la plus part des suggestions émises ne pourraient dans le meilleur des cas être effectives que l'année prochaine .

Partiels : Le tirage au sort d'une entre deux matières place la matière tirée au sort à coef 6 alors qu'elle serait de coef 3 sans ce tirage au sort et de fait implique que certaines matières ne seront pas évaluées. Les licences 2 et 3 sont aussi concernées pas ce tirage au sort et s'expriment. En licence 2 cela porte sur 3 matières tirées au sort coef 7 et 2 matières coef 6.

Madame Paggi répond : Ce choix a été fait pour faire face à la gestion des examens (calendrier réduit et enseignants soumis à la correction des copies, cela soulève des problèmes d'évaluation donc pour simplifier ce tirage au sort a été choisi.)

Monsieur Hillaire précise : Ce problème ne pourra pas être changé cette année, il s'agit de formuler des propositions pour l'année prochain.

**Remarque : Ce choix doit faire l'objet d'un vote en CP (était dans l'ordre du jour et obligatoire).
Doit être remis au vote lors de la prochaine CP**

Les étudiants licence I demandent des appariements de matières qui sont liées l'une à l'autre contrairement au duo cours de Mr Geffroy et Mme Ravez.

Licence I demande pourquoi le programme de cette année a été alourdi en nombre de matières, Madame Paggi répond que la maquette a changé, comme tous les quatre ans pour répondre à l'habilitation de renouvellement des disciplines.

Mr Hillaire précise que d'autres enseignements d'autres filières ont du être rattachés à la filière info-com selon des principes prédéfinis par le ministère et les délais n'ont pas permis une bonne coordination des emplois du temps avec les autres filière tels philo, psycho. L'année prochaine la mise en pratique de ce qui est imposé par le ministère devrait être optimisée afin d'éviter les problèmes de chevauchement.

Madame Ravez propose de passer une partie des examens en contrôle continu, une sorte d'examen intermédiaire, c'est recommandé par le ministère et cela contourne le problème du tirage au sort.

Mme Paggi précise que le tirage au sort a pour vertu d'alléger les partiels sans faire baisser le niveau d'évaluation des enseignements.

Les élèves citent que Monsieur Peckle a proposé un « examen blanc » corrigé collectivement en cours et au moins cela leur apporte des indications concrètes sur ce qu'il est attendu dans le cadre des évaluations et cela permet de pallier un peu pour les élèves qui ne seront pas évalués sur cette matière à cause du principe de tirage au sort.

Les licences 1 proposent d'apparier les enseignements de Mme Parrini avec ceux de Mme Ravez

Licence 2 : au sujet des cours de Mr Peckle pourquoi le même cours que l'année dernière en licence 1

Mme Paggi dit que certains enseignements ont été enlevés de licence 1 pour passer au programme de licence 2 et que cette promo est la promo transition.

Idem pour les cours prise de vue

Les élèves disent que « la motivation en prend un coup, en relations sociales, ils n'ont pas ce problème. » Ils soulèvent que l' « on ne peut plus comme l'année dernière avoir des matières optionnelles ».

Mme Paggi et Mr Hillaire disent que « cela est dorénavant interdit. »

Mr Bruno Girard confirme « en L1 l'offre en image était riche et elle est passée en L2, donc redite cette année pour les élèves mais j'essaie d'adapter mon cours. »

Mr Hillaire dit que l' « on ne peut pas s'attarder sur ce problème qui trouvera sa solution l'année prochaine ».

Autre point soulevé par **L1** certains cours sont en ligne d'autres non.

Par ex certains cours ne sont pas structurés lors de la présentation en amphitheâtre et on n'arrive pas à discerner le plan du cours ! On a du mal lors des prises de notes, des problèmes de compréhension et un support écrit du plan pourrait nous aider.

Madame Paggi dit que à la rentrée les élèves n'ont pas eu de maquette, résumé des cours et bibliographie ne sont pas disponibles et que cela aurait pu aider les élèves à se repérer.

Madame Bertini dit que pourtant ces documents ont été livrés par les enseignants en temps voulu. Madame Paggi dit que le temps a manqué pour mettre en ligne.

Mr Hillaire dit que avant chaque cours l'enseignant doit livrer un syllabus.

Madame Bertini dit qu'un cours doit être vivant et ne peut pas forcément répondre à un

déroulement strict préétabli.

Mais en revanche dit Mr Hillaire, chaque enseignant a une ligne établie pour chacun de ses cours, il suit cette ligne et donc qu'il peut la livrer par écrit aux élèves et il incite les professeurs à le faire.

Licence 3 dit chaque niveau devrait mettre en ligne la bibliographie.

Les absences de certains profs en TD pourront ils être rattrapés, les cours ne commencent pas à l'heure, particulièrement avec Madame Fusch. Les étudiants des autres niveaux connaissent le problème. Mr Hillaire dit que c'est la maison des langues qui choisi le professeur et que info com va se plaindre de celui-ci.

Autre problème on a les dates des examens trop tard. Madame Ravez dit que le planning sera disponible jeudi prochain.

- **Licence 2**

Fiches de présence en amphi pour Licence 2 pourquoi certains enseignants notent ils la présence des élèves ? Enseignant concerné monsieur Ely qui répond utiliser la fiche de présence par habitude et atavisme. Norbert précise que cela n'aura aucune incidence sur les notations des partiels. Mr Ely dit que selon lui cela peut amener à faire un rapprochement entre le taux de présence et les résultats, c'est-à-dire lui permettre de comprendre pour certains élèves si leurs mauvais résultat n'est pas induit par une absence aux cours. Madame Bertini précise que les cours magistraux ne sont pas obligatoires. Me Ravez indique qu'elle fait parfois l'appel. Mr Hillaire confirme que en aucun cas la présence ou l'absence en cours magistral ne doit avoir d'incidence sur la note d'évaluation de la matière.

Licence 2 rappelle la perte des notes de grands écrits, les copies perdues, l'année dernière. Cela ne se reproduira plus ?

- **Licence 3** problèmes avec les conséquences des nouvelles maquettes : Me Bertini a réalisé en $\frac{3}{4}$ h un cours qui sera abordé en 6 h par Mr Hillaire !

Et les cours d'écritures différents : net, radio télé qui abordent l'écriture de la brève. Mr Chalumeau a même avoué en savoir moins que nous sur le web, nous nous sentons lésés, les cours de Mr Bertolini et ceux de Mr Mansour en média radio sont les mêmes que ceux de l'an passé.

Problème de « double emploi » de certains cours et même pour le même cours deux enseignants ne proposent pas la même chose Mr Lamasse propose une brève radio enregistrée et orale, ce qui est un bon exercice, car proche de la réalité et Mr Mansour une brève radio écrite, déjà réalisée de meilleure manière l'année dernière au cours de Mme Seriyé.

TD Mme Ruell : Relations sociales et **gestion** de production de spot publicitaire. L'enseignante voulait faire de **la production** de spot publicitaire et l'avait indiqué au département. Mais un changement sur l'intitulé de la matière sur la grille des enseignements a ainsi provoqué la non inscription d'élèves ayant alors choisi réalisation événementielle car non désireux de se retrouver sur de la « gestion ».

Remarque des élèves L3 Sur la Prof info , atelier base de données : Madame Albertini. D'où

vient elle ? Pourquoi est elle si agressive ? Me Paggi précise que les enseignants qui ne sont pas corrects ne doivent pas être cautionnés, dépasser les bornes n'est pas admissible.

Les étudiants abordent que certains cours en janvier auront lieu pendant les partiels et même certains seront après les partiels, car certains cours déplacés ne sont pas encore reprogrammés.

Certains cours magistraux sont très peu fréquentés car les étudiants ne portent pas leur intérêt dessus comme au cours de Mme Cecile De Barry qui répond que le cota est semblable à celui des autres années. L'élève dit que la présentation de chaque cours devrait être intéressante, quelqu'en soit le contenu.

Mr Hillaire revient sur la surcharge des cours en janvier et demande à madame Paggi de voir ce qu'il est possible d'aménager. Elle répond que la surcharge de l'emploi du temps lié à la nouvelle maquette impose ce problème, et elle a commencé à débattre de solutions possibles et malheureusement elles modifient l'offre pédagogique :

En clair selon Mr Hillaire première hypothèse : on raccourci le temps de stage en L 3, autre hypothèse le retarder de 15 jours, mais sans déplacer de quinze jour la date de fin de stage, précise Mme Paggi. Les élèves ne sont pas d'accord sur le raccourcissement de la durée du stage.

Autre hypothèse enlever un atelier, surtout s'ils se répètent, précise Mme Bertini. Mais les élèves de licence 3 précisent que c'est dommage de perdre un atelier, car ils pourraient être tous intéressants si le programme était un peu mieux coordonné.

Madame Paggi dit qu'il y a un problème de temps et sans raccourci le stage, ni le nombre d'ateliers, et que de plus les élèves doivent être libérés les vendredis après midi on ne trouvera pas de solution.

Décaler de 15 jours la soutenance et la fin du stage serait elle une solution. ? Mr Hillaire demande aux élèves de L3 de soumettre leurs propositions à madame Paggi.

La modalité de contrôle de méthodologie de réalisation du stage est inutile.

Envoyer les propositions aux responsables des licences.

- **Les élèves de MI** désirent des cours en Communication institutionnelle et politique. « Nous avons déjà retenu des éventuels enseignants. » Mme Bertini précise qu'il y a un manque de ressource pour le financement de ces cours et précise que le recrutement repose sur l'évaluation de la commission des spécialistes.

Mme Ravez dit « en tant que responsable master I je trouve que les étudiants sont convaincus que la spécialité de chaque enseignant l'empêche, le limite, à diriger un mémoire dans une autre matière que la sienne » et qu'elle n'est pas d'accord. Elle précise qu'elle s'estime capable de diriger un mémoire portant sur une autre matière que celle qu'elle enseigne, « nous sommes aptes à remplacer Mr Courbet tel le fait Mr Ely et je peux aussi diriger d'autres étudiants de l'option 4 communication des organisations, institutions et les étudiants qui veulent faire leur mémoire sur ce sujet et en se partageant 35 élèves, la limite étant dix étudiants par enseignant. », Mme Bertini précise « j'en encadre vingt », Mme Ravez dit que c'est qualitativement difficile et a limité le nombre à 10 ; Mme Vecke dit que nous avons chacun nos compétences, et qu'elle ne se sent pas capable de diriger un mémoire sur la

publicité. Mr Hillaire dit « On va réfléchir à ce besoin en réunion d'enseignement. »

- **Master 2 interculturel** : les langues, pas d'arabe, beaucoup d'étudiants magrébins, le doyen y pense selon Mme Seriyé.
- **Master 2 création multimédia** : problème de non chauffage des salles en extension, difficile pour élèves et profs de se concentrer durant trois heures. Cours en manteaux bonnets écharpes et gants et plusieurs personnes tombées malades à cause du froid dans les salles de cours.

Certains élèves ont demandé un éclaircissement pour les crédits ECT de certaines matières qui semblent ne pas être soumises à évaluation. Mr Hillaire répond qu'il apportera ces infos lors de son prochain cours. Les élèves évoquent que le cours de droit donné par Madame Cayron est trop généraliste (droit de l'image et de la propriété intellectuelle) et qu'il serait plus judicieux de centrer l'enseignement sur le droit de la création multimédia. Mr Hillaire dit que au second semestre il nous dotera d'un cours de deux heures sur ce point par l'intervention d'un professionnel.

- **Master 2 de Paul Rasse**. Les élèves évoquent mars aux musées, événement réalisé pour les étudiants et surtout ceux de la filières info com, diffusez l'info.

Les enseignants sont conviés à intervenir à des conférences dans les musés et seront contactés en temps voulu.

- **Le master recherche** : université de Toulon et Nice et les cours du premier semestre sont à St Raphaël, et les élèves de Toulon ne viennent pas en cours !. Mr Renucci n'a pas prit conscience du problème, c'est difficile d'améliorer ce point. Les étudiants prennent le train le bus, pour être en cours chaque matin sont confrontés à des dépenses de temps et d'argent très lourdes.

2. Budget prévisionnel :

Mr Hillaire indique qu'il est réduit de moitié de 38000 euros en 2007 à 14000 (+ 5000 qui seront peu être perçus via la taxe d'apprentissage) en 2008. L'ensemble des dépenses de ce budget sont imputables aux frais de fonctionnement : infographie, reproduction affranchissement et absorbent tout Madame Boileau dit que le budget est en rapport avec le nombre d'inscrit et il n'y a pas eu moins d'inscrits cette année en filière info com contrairement aux autres filières ; madame Paggi dit que nous devons régir à cette grande pénurie d'argent. Madame Bertini qui demande à voir le tableau de répartition dit après lecture que nous devrions avoir accès aux documents comptables complets avant de voter. selon Mr Hillaire ces chiffres fournis par Mr Mauzerand, même s'ils ne donnent pas les indications complètes sont incontestables puisque fournis par une personne de confiance. Ce budget fera l'objet d'une demande à la hausse. Il n'est pas dit qui la formulera.

Vote du budget prévisionnel et de la répartition à main levée : 29 votes oui et 3 abstentions

3. **Renouvellement du matériel** : Mr Hillaire indique que le montant d'attribution annuel est de 30 000 euros et que seulement 8000 euros obtenus en 2008. Pour la demande des crédits 2009 il faudra réfléchir et faire les demandes en temps voulu. Mr Girard précise qu'il avait cependant fait ses demandes en temps voulu pour des logiciels in design et Mme de Barry précises qu'elle désirait que le département se dote de dictionnaires pour lesquels on lui a répondu que cela n'était pas possible. Elle pose la question de qui décide du matériel finançable ? Mr Hillaire répond ne sait pas qui décide de la répartition, peut être le CEVU

4. Autres questions

- Mme Bertini désire trois commissions paritaires par année scolaire, l'assemblée approuve et la prochaine aura lieu en mars.
(Remarque : la date reste à définir)
- Information : Transfert des bibliothèques de section dans la bibliothèque universitaire Mr Hillaire est d'accord pour ce transfert car ces bibliothèques n'ont pas d'index, madame Weck n'est pas d'accord car elle veut privilégier un accès plus direct aux étudiants de sa section aux documents concernés. La décision a été prise au niveau de l'université
- Les dotations globales sont revues à la baisse et les enseignants jugent cela inacceptable.

5. **Vote d'une motion et proposition d'une action de contestation aux mesures gouvernementales sur la réforme de l'enseignement du second degré, et que cette action soit portée par le département LASH qui sollicitera l'implication des différentes filières universitaires à Nice.**

- **Mme Bertini situe le contexte** grave et dégradé, menaces de suppressions de poste drastiques, dotations de subventions qui régressent, suppression de la mission de recherche pour les trois quarts des enseignants et la masterisation des concours régionaux, qui vont remplacer les agrégés et les capes. Les enseignants des autres départements de France sont en mouvement. Les IUT sont doublement frappés de menace car situés dans petites villes peu dotées en budget. Le chœur de notre métier est menacé ! Jamais une société n'a autant affiché sa détestation de la culture alors qu'on a maintenant des moyens fabuleux de partage des connaissances et ce pour mettre en avant la compétition. Avant deux ans menace sur les lettres arts langues qui ne seront plus financées par le gouvernement. Ce soir ce département doit prendre la tête d'une motion proposée par l'UFR LASH pour que notre université en la voix de notre président dise que ce projet ne nous va pas.

Mr Hillaire dit Les UFR ont une grande responsabilité dans ce qui se passe en n'ayant pas renouvelé en temps voulu leur offre, Mme Bertini n'est pas d'accord. Mme Boileau précise que avec ou non renouvellement en temps voulu de l'offre, ces modifications seraient quand même à l'œuvre tel qu'on on le voit avec le Grenelle de l'environnement. Les étudiants disent le gouvernement a fait des promesses et ne met pas en place les dispositifs. Financement et fausses annonces et idéologie. Mme Cécile de Barry précise que des agences de communications ont été payées 200 000 euros pour surveiller et faire un rapport sur les communications des enseignants et des étudiants sur le net !

- **Madame Bertini lit la motion**

Motion

La Commission Paritaire du Département Sciences de la Communication réunie ce Mardi 16 Décembre à 18h s'inquiète de la dégradation des conditions de travail des étudiants et des personnels de l'Université Française et des menaces graves qui pèsent sur l'exercice de ses missions fondamentales, notamment celle de Service Public.

Elle invite l'ensemble des Départements de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines mais aussi les autres UFR de l'Université de Nice-Sophia Antipolis ainsi que ses trois Conseils centraux (CA, CS et CEVU) à se mobiliser résolument contre :

- *Le projet de réforme du statut des Enseignants-Chercheurs portant atteinte à leurs missions premières à travers la rupture du lien Enseignement-Recherche induite par la modulation des services.*
- *La régression considérable des dotations globales de fonctionnement 2009 des Universités et des moyens qui leur sont affectés.*
- *La suppression drastique des postes d'Enseignants-Chercheurs et des personnels BIATOSS.*
- *Les nouveaux critères d'attribution des moyens aux Universités définis par le Ministère fondés d'une part sur le nombre d'étudiants effectivement présents aux examens (et non plus seulement inscrits) ; d'autre part sur le nombre d'Enseignants-Chercheurs publiants obtenu au moyen du classement arbitraire des revues disciplinaires visant lui-même à réduire dans des proportions considérables le nombre d'Enseignants-Chercheurs reconnus comme publiants.*
- *La mastérisation des concours élaborée dans l'urgence remettant en cause la maîtrise des savoirs disciplinaires et le caractère national des concours.*

- **Reprise du débat autour de la motion** : Mme Seriyé dit que pour les langues, version et thème seront supprimés et donc deux épreuves au lieu de quatre, elle précise que la société des agrégés, située politiquement très à droite est farouchement opposée à ces décrets. Mr Hillaire dit que la hausse des financements promise n'a pas eu lieu,

Mt Hillaire dit que la réforme est nécessaire et Mme Bertini dit que oui mais pas celle-ci.

Les étudiants disent que la mobilisation est difficile surtout lorsqu'elle n'est pas soutenue par les enseignants comme l'année précédente.

Un étudiant dit la délocalisation des différentes unités à ST Jean d'Angély n'arrange rien. Les professeurs demandent au bureau des élèves et associations d'être militants contre cette réforme au lieu de consacrer toute l'énergie à organiser des soirées en clubs à la mode.

BDE lettres est sensé être apolitique et ne sent pas de développer une mobilisation, une élève propose que ce bureau délivre au moins des informations sur ce point.

Une élève venant de Montpellier propose : utilisons la rubrique campus de Nice matin. Les médias font passer les lycéens pour des gens inconséquents.

Un étudiant pose la question « mais qui me dit que les points de la réforme évoqués dans cette motion sont exacts, et que les implications de cette réforme seront vraiment celles énoncées dans la motion ? Ne s'agit-il pas de parti pris de clans politiques ? » Madame Bertini répond qu'elle ne se permettra en aucun cas d'émettre dans cette motion des indications de source non fiable, que la motion a été rédigée en s'appuyant sur les réformes référencées dans le texte de loi. L'étudiant soulève le fait qu'il aimerait avoir accès à la source officielle de cette réforme. Mr Sobieszczyński lui donne les références du lien conduisant au texte officiel sur le site du ministère de l'éducation nationale.

L'ensemble des étudiants font remarquer que la presse ne relaie pas cette information pourtant cruciale.

Une étudiante propose que au-delà de la publication de notre motion, l'on sollicite le président de l'UNS pour un devoir d'information vis-à-vis des étudiants et enseignants et afin qu'il mette en ligne sur une des pages d'accueil du site de l'UNS un texte résumant les points de cette réforme et surtout un lien vers les textes officiels afin de permettre à chacun l'accès à l'information et ainsi permettre de se faire sa propre opinion.

- **Séance de vote de la motion à bulletins secrets et dépouillage du Scrutin :**
pour 29
blanc 2
nul 1
- **La séance est close à 20h30.**